

Droit & Argent

PAGES RÉALISÉES PAR FRÉDÉRIC VASSAUX
ILLUSTRATIONS DENIS PESSIN

LE DOSSIER QUI DÉFEND VOS INTÉRÊTS

VOUS AVEZ ENTENDU PARLER
DE LA CRISE DE LA GRÈCE,
DE L'EURO, DU DOLLAR,
DES BANQUES ?

L'euro en chute libre, les revenus boursiers en baisse, les assureurs veulent faire baisser **LE TAUX D'INTÉRÊT** minimum du capital des assurés du deuxième pilier de 2 à 1%. Autrement dit: abaisser le montant de vos rentes.

... DE MA RETRAITE ?

EXACTEMENT !



Intérêt des retraites:

haro sur le taux

En mars de l'année dernière, le peuple refusait par plus de 70% des voix l'abaissement du taux de conversion des rentes du deuxième pilier de 6,8 à 6,4%. En clair, le souverain indiquait fermement ne pas vouloir d'une diminution des rentes pour les retraités. Ejectés du débat par la porte, voilà que les partisans d'un abaissement du montant de nos retraites reviennent par la fenêtre. De plus en plus nombreuses se font les pressions sur le Conseil fédéral afin que ce dernier abaisse de 2 à 1% le taux d'intérêt mi-

nimum dû par les assureurs aux assurés sur le capital épargné. Un taux pourtant déjà abaissé depuis 2002 de 4 à 2%. Les raisons évoquées? Un marché boursier baissier qui ne permettrait pas d'atteindre des rendements à faible risque suffisants et une chute de l'euro qui a fait perdre de la valeur aux placements européens des institutions de prévoyance. «Le taux d'intérêt minimum est une garantie et un droit des assurés, explique l'Association suisse d'assurances (ASA). Il doit donc être déterminé de sorte qu'il puisse effec-

tivement être atteint. Or, cela n'a pas été le cas les années passées.» Pourtant, le patron de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Yves Rossier, estimait encore en août que la moyenne des rendements de ces dix dernières années se situait à 2,5%. Où est donc le problème? «Vu que, depuis la révision de la LPP en 2004, les assureurs, selon le principe de la *legal quote*, doivent reverser 90% des bénéfices réalisés aux assurés, cela me paraît un moindre mal, estime le conseiller national valaisan Stéphane Rossini. C'est

surtout un mauvais signal donné pour une gestion dynamique des capitaux.» Plus loin, le socialiste y voit même une remise en cause du système. «Si l'on estime que l'on ne peut plus générer de plus-value intéressante sur le capital épargné, il faut alors peut-être revoir le système de prévoyance dans son ensemble. Ce qui compte, c'est ce qui reste dans le porte-monnaie des gens au moment de toucher leur rente. On pourrait ainsi très bien imaginer un rééquilibrage du système en allouant 10 ou 20% des rentes du deuxième pilier à l'AVS, puisque celle-ci ne subit pas les aléas de la conjoncture.» Soit renforcer le premier pilier au moment où le second vacille sous les coups de boutoir d'une économie en chute libre. ■